

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Avenant n°1 à la convention de partenariat entre Pôle emploi et le Département des Bouches-du-Rhône portant mise à disposition mensuelle de listes de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) demandeurs d'emploi 2018-2022.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de faire référence dans les visas au nouveau règlement général sur la protection des données et de modifier l'article n°7 de la convention de partenariat ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec Pôle emploi, dont le projet est joint au rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**